

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRÊTÉ DU MAIRE CD - N° 2025 - 579

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX - 254 CHEMIN D EN TOURRE

Ville de Castelnaudary
du Domaine Public

Opération 2025-0781

Autorisation du 1er, 2ème et 3ème groupe

Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2ème et L 2213-6,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,

Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

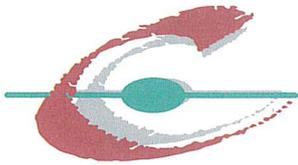
Article 1 : L'autorisation demandée par

Pétitionnaire SUEZ France SAS	Entreprise chargée des travaux SUEZ France SAS
Adresse 8 RUE EVARISTE GALOIS 34535 BEZIEZRS	Adresse 8 RUE EVARISTE GALOIS
Date de la demande 21/07/2025	
Lieu d'intervention 254 CHEMIN D EN TOURRE	
Description des travaux CREATION BRANCHEMENT AEP	34535 BEZIEZRS
	Téléphone 06 44 27 23 60
	Indicatif pour les pays étrangers
	Fax
Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol	Courriel ordo.retour@suez.com
Début et fin des travaux du 13/08/2025 au 14/08/2025	

est accordée aux conditions mentionnées ci après

Mesures règlementaires

Commentaires



Ville de Castelnaudary

Article 2 : les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.

Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.

Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet, M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.

Fait à Castelnaudary le mardi 5 août 2025

Le Maire Adjoint



Jean François VERONIN-MASSET